

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

**\* Etaient présents :** MM BAILLY D, BAUDART R, BERNARDIN J, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BOUCHART L, BOURSIER JF, BOUS W, BOYENVAL G, CAUX E, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, COUTARD S, COZETTE Y, CREPIN JM, CUVELIER F, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DES COURTILS P, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DUBUT M, DUMARS F, DURAND D, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HUCLEUX J, INGLARD L, JUMEL R, LARCHER J, LAVERNHE P, LECUIR G, LEFEVRE JP, LEGROS M, LEGUAY A, MABILLOTTE R, MAILLARD R, MASSON G, MERCIER JC, MOLLIER M, NANTIER JP, PERIMONY P, PEYROUNET P, PLET R, PREVOST P, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.

**\* Excusés :** MM BELIARD A, BERQUIER V, BIZET F, BOUTON N, CAYRE M, CHEVEUX M, COUROUBLE V, DANIEL C, DELATTRE D, LEVASSEUR A, MONCEAU G, NANTIER JP, PEIGNE J et VAN OOTEGHEM N.

**\* Pouvoirs :** Mme BERQUIER V donne pouvoir à Mr BOURSIER JF, Mr BOUTON N donne pouvoir à Mr HUCLEUX J, Mme CAYRE M donne pouvoir à Mr BOUS W, Mme CHEVEUX M donne pouvoir à Mr VAN OOTEGHEM P, Mr COUROUBLE V donne pouvoir à Mme FOUCAULT S, Mme DANIEL C donne pouvoir à Mr WIART A, Mr DELATTRE D donne pouvoir à Mr DOR JL, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr LEFEVRE JP, Mr MONCEAU G donne pouvoir à Mr LARCHER J, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P, Mr PEIGNE J donne pouvoir à Mr COCU C, Mme VAN OOTEGHEM N donne pouvoir à Mr BOYENVAL G.

<b>Date de convocation :</b>	<b>2 mars 2018</b>	<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>115</b>
<b>Date d'affichage :</b>	<b>2 mars 2018</b>	<b>Nombre de délégués présents :</b>	<b>72</b>
		<b>Nombre de pouvoirs :</b>	<b>12</b>
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>84</b>

### PREAMBULE A LA SEANCE

**La séance débute à 18h00.**

- ❖ **Première intervention avant l'ouverture de la séance officielle du Conseil Communautaire,** Monsieur Luc SMESSAERT présente la plate-forme de services « Campagnon » et laisse la parole à Madame Florence DUPRAZ, Directrice d'Open Agrifood, qui commente le « powerpoint » (cf annexe 1). Le débat retracé, ci-après, précise les contraintes repérées de l'opération et les enjeux en termes d'attentes, avec les interventions suivantes, notamment :  
**Mr COUROUBLE** rappelle qu'il est administrateur de 2 associations, notamment NOOE EMPLOI et BIEN CHEZ SOI, et estime qu'il ne faut pas que la plateforme devienne du « bas de gamme ».

**Mr PERIMONY** souligne que tout va très vite dans le numérique et pose la question de la vitesse de l'évolution des sites, suggérant que la plateforme pourrait être « dépassée » par une autre plus performante...

**Mr JUMEL** estime qu'il y a trop d'organismes rattachés à la plate-forme, trop d'anglicismes et reproche qu'aujourd'hui, on arrive à « monétiser » des services qui étaient rendus gracieusement avant.

- ❖ **Seconde intervention : Mr Luc DUPOND** présente la société WIAME, entreprise permettant la réfection de chaussées dégradées (cf annexe 2).

## OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ A l'ouverture officielle de la séance, **Mr DOR** demande aux membres présents d'observer une minute de silence à la mémoire de **Mr Daniel BISSCHOP**.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **25 janvier 2018**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :  
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : ..... **Mr François DUMARS ;**  
..... **Mr Philippe SMESSAERT.**

## ADMINISTRATION / BUDGET

### 1. CONTRAT DE RURALITE DE LA PICARDIE VERTE : ORGANISATION DU COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI ANNUEL ET PERSPECTIVES DE FIN DE CONTRAT.

#### **Ce point est un rapport d'information.**

*Mr ADDE, Directeur Général des Services, indique qu'effectivement il s'agit de mettre en place un comité de pilotage dans le mois qui vient, et ce, à la demande de la Préfecture. Il rappelle que les communes qui n'ont pas encore adressé leur projet pour 2018 doivent le faire rapidement. Il explique que l'étude des ZCA à laquelle étaient inscrits 160 000 € de dépenses subventionnables, n'a coûté finalement que 90 000 €, permettant ainsi de soumettre à l'Etat que le différentiel permette le financement d'autres opérations existantes ou à venir. Il évoque la réussite de certains projets, comme le terrain de football de Grandvilliers ou encore la plateforme « JobiJoba ». Enfin, il indique que le Président doit fixer une date avec l'Etat pour la tenue dudit COPIL (NDLR : 17 avril 2018 à 16h00 au siège de la CCPV), auquel seront conviées les communes destinataires d'une subvention cette année et l'année passée.*

*A l'issue de la présentation de **Mr ADDE**, ce point n'a pas fait l'objet de questions particulières.*

### 2. LANCEMENT DE LA PLATE-FORME DE SERVICES « CAMPAGNON ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, et fort de la présentation détaillée jointe en préambule de la séance,**

#### **AUTORISE :**

- **le Président à organiser, en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne, la plate-forme de services « Campagnon », sur les quatre thèmes d'intervention choisis (« alimentation », « enfants », « en votre absence » et « mobilité »).**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

**3. CANDIDATURE A L'AMI « JEUX DE SOCIETE PAYS » 2018.**

**Ce point n'a pas été abordé, la candidature de la CCPV n'ayant pas été retenue.**

**4. ETUDE D'AMENAGEMENT OPERATIONNEL DE LA « COULEE VERTE » : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

**Mr VERBEKE** explique qu'il s'agit de lancer cette opération d'envergure qui nécessite une étude, avec notamment un volet sur l'impact environnemental. Il indique que la Commission MAPA a retenu le Cabinet « Troisième Paysage » pour cette étude.

**Mr JUMEL** évoque l'emplacement de la voie ferrée qui va rendre le cheminement très difficile, dans la mesure où la voie est posée au milieu de la plateforme. Il estime que certains endroits pourront être débroussaillés, mais pas d'autres.

**Mr VERBEKE** répond qu'il est d'accord et qu'il n'a eu de cesse de répéter à Mr JANNEAU qu'un cheminement voisin sera difficilement aménageable. Il précise qu'il y aura certainement du terrassement à faire, que chacun gère son territoire comme il l'entend et que Crèvecœur-le-Grand a laissé un peu trop faire MTVS.

[NDLR : les réponses suivantes ont été apportées par mail à la satisfaction de **Mr JUMEL** : « Suite à votre intervention, Mr JANNEAU confirme bien qu'à Crèvecœur-le-Grand, la centralité n'est que relative, car il reste de la place sur 9 à 12 mètres pour poser la voie verte ; sauf effectivement à la gare de Crèvecœur où existe un talus armé qu'il est obligé de contourner... Nous concernant en Picardie Verte, l'emprise sera d'autant plus optimisée et valorisée à 9 ou 12 mètres, ce qui est largement suffisant pour la double emprise, et ce, après visite sur place avec MTVS et le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) en son temps. Le fil de rail gauche sera rapproché de 44 cm en glissement vers le fil de rail de droite (1,44 m à 1m), ce qui laissera une belle emprise de voie verte à gauche ; et donc à droite en se retournant pour partir vers Oudeuil / Saint-Omer-en-Chaussée... L'idée est bien de sauvegarder les franges arbustives vertes et les plus beaux sujets d'arbres... sans traduire l'ensemble en « mauvais bois » comme disent les forestiers. L'idée est bien encore de travailler en chantiers-écoles arbustives et d'insertion pour le « végétal » et le paysage... mais aussi sur la petite ou grosse mécanique avec « l'Outil en Main », notamment ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE MONSIEUR LE PRESIDENT :**

- **à modifier le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :**

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Bureau d'études	32 225 €	FEADER (80% de 26 800 €)	21 440 €
Frais divers (reproductions etc.)	1 275 €	CCPV (36%)	12 060 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 500 €</b>

- **à inscrire les crédits complémentaires (soit 15 200 € TTC en dépenses supplémentaires) au Budget 2018 par Décision Modificative ;**
- **à solliciter la subvention FEADER correspondante auprès du GAL-LEADER du Pays du Grand Beauvaisis ;**
- **à notifier le marché au candidat jugé le mieux-disant et à signer tout document relatif à cette opération.**

## 5. « AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS A SONGEONS » : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

**Mr VERBEKE** présente ce point, indiquant qu'une erreur s'est glissée dans l'exposé des questions, notamment concernant la DETR qui s'élève à 30%, et non pas à 40%. En réponse à une question posée, il indique qu'il y a actuellement 6 emplacements prévus, mais qu'une fois que les accès seront mis en place, il sera facile de multiplier les emplacements. Il indique également que les travaux démarreront dès le printemps.

**Mr DUMARS** espère que l'on pourra aussi installer des camping-cars le 14 juillet, à l'occasion du Tour de France.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

### **AUTORISE MONSIEUR LE PRESIDENT :**

- **à actualiser le plan de financement prévisionnel comme suit :**

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
<b>Partie "aire de camping-cars" :</b>	<b>99 825 €</b>		
Travaux	84 473 €	Conseil Départemental de l'Oise (37% de 89 500 € HT)	33 110 €
Maîtrise d'œuvre (9%)	7 602 €	FEADER (80% de 12 324 € HT)	9 859 €
Aléas travaux (5%)	4 250 €	DETR (30% de 92 223 € HT)	27 667 €
Frais divers (publicités, assurance etc.)	3 500 €	CCPV	29 189 €
<b>Partie "voie d'accès" :</b>	<b>20 569 €</b>		
Travaux	17 493 €	Commune de Songeons (fonds de concours)	20 569 €
Aléas travaux	3 076 €		
<b>TOTAL</b>	<b>120 394 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 394 €</b>

- **à inscrire les crédits complémentaires (soit 12 372 € correspondants aux aléas et frais divers) au Budget 2018 par Décision Modificative ;**
- **à solliciter la subvention FEADER correspondante auprès du GAL-LEADER du Pays du Grand Beauvaisis ;**
- **à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat au titre de la DETR ;**
- **à notifier le marché et à signer tout document relatif à cette opération, notamment les arrêtés de création de régie rendus nécessaires par le dispositif de vente de jetons.**

## ECONOMIE ET FINANCES

### 6. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT – VERSEMENT UNIQUE.

*Mr BOUCHART présente ce point.*

*Mr DEFRANCE évoque le problème des types d'installations de câblage qui parfois « défigurent » les façades des habitations.*

*Mr BOUCHART répond qu'il ne s'agit pas des travaux de câblage, mais du fournisseur d'accès qui effectue le raccordement. Il conseille aux élus et à leurs administrés d'être présents lors du raccordement pour ne pas laisser faire n'importe quoi.*

*Mr DEVAMBEZ indique qu'il a reçu la visite impromptue de deux Secrétaires d'Etat (il a été prévenu à 12h30 pour une visite à 16h30) pour le nœud-relais optique situé à Saint-Omer-en-Chaussée et que cela les a beaucoup intéressés.*

*Mr DOR confirme qu'il y avait deux thèmes d'intérêt pour les Secrétaires d'Etat, notamment le numérique et l'école, et regrette que maintenant l'on apprenne le passage d'un Secrétaire d'Etat ou d'un Ministre sur le territoire par le journal !*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

#### **AUTORISE :**

- **le Président à signer la convention de participation financière avec le SMOTHD, ci-après annexée ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7. APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE CANNY-SUR-THERAIN.

*Mr ESTIENNE présente ce point, indiquant que Canny-sur-Thérain est située dans la catégorie « village » du SCoT. Il précise que la moyenne de constructions est légèrement supérieure aux préconisations du SCoT.*

*Mr JUMEL souhaite que l'on enlève le « légèrement supérieur » puisque cela dépasse de 50%.*

*Mr ESTIENNE répond que cela dépend de la façon dont l'on calcule et rappelle que le PLUi recalera les choses.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

#### **DECIDE :**

- **de valider les propositions formulées lors de la séance de travail du 15 décembre 2017 dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération,**
- **d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canny-sur-Thérain tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

## EAU / ASSAINISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### 8. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'AVELON ET DE SON BASSIN VERSANT.

*Mr PERIMONY présente ce point, précisant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la loi GEMAPI est entrée en vigueur, transférant la compétence aux communautés de communes. De fait, ce ne sont plus les communes qui désignent les délégués des syndicats, mais les communautés de communes. Il souligne que la GEMAPI avance difficilement et que les syndicats ne « s'emballent » pas.*

*Mr LEFEVRE indique qu'il est concerné par le bassin de l'Epte.*

*Mr PERIMONY répond que ce syndicat est bien avancé et dresse un comparatif avec d'autres syndicats.*

*Mr DOR souligne que le bassin versant de l'Epte, pour la CCPV, a une résonance anecdotique et que l'impact sur la population est quand même assez limité.*

*Mr PERIMONY le confirme, précisant que dans les règles qui étaient avancées, il y avait une quote-part entre la surface concernée par le bassin versant et la population.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

#### **DESIGNE :**

- **Mrs Christophe DEWACHTER et Jacques LAPORTE en tant que délégués titulaires, et Mr Christian GAVELLE, en tant que délégué suppléant, pour représenter la Communauté de Communes de la Picardie Verte au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Avelon et de son bassin versant.**

## BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET SPORTS

### 9. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES SE60 POUR LE TARIF C5.

**Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

#### **DECIDE :**

- **l'adhésion de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour le tarif C5 ;**

#### **AUTORISE :**

- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

## 10. CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEFINITIFS DE GRAVILLONNAGES SUR LES VOIES COMMUNALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA PICARDIE VERTE AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

### AUTORISE :

- le Président à signer une convention, ci-après annexée, avec chaque commune-membre candidate pour la réalisation de travaux préparatoires et définitifs de gravillonnages sur les voies communales d'intérêt communautaire de la Picardie Verte au titre de l'année 2018 ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## 11. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Mr GORET** demande où en sont les haies ?  
**Mr PERIMONY** répond que le marché a été très long et que les livraisons des plants devraient arriver. Mme PELLETIER indique qu'elle est entièrement responsable du retard pris et indique qu'elle va envoyer les fiches explicatives aux élus. Elle explique qu'elle va rencontrer deux sociétés qui vont planter dans les communes, HUBLARD et NOD AIR REBOISEMENT, fin mars. **Elle précise que les pépinières retenues pour les plants sont la pépinière CRETE dans la Somme et DE LA CLUSE dans le Pas-de-Calais, donc des sociétés locales qui devraient livrer sans difficulté. Elle s'excuse pour le retard et répète qu'elle enverra les fiches explicatives aux élus dès qu'elles auront été validées.**
- ✓ **Mr DOR** présente les modalités d'organisation de la « Conférence du Territoire » (conférence des maires et élus communautaires) et évoque le problème de la participation des élus aux commissions ; il émet l'hypothèse d'une ouverture de celles-ci aux conseillers municipaux, qui ne sont pas forcément conseillers communautaires. Il souhaite définir les thèmes qui sont en suspend et pour lesquels il faut apporter une réponse, comme la GEMAPI, les partenariats, notamment avec l'Etat, la gouvernance avec des modifications de statuts qui seront peut-être nécessaires, les contractualisations, les délégations de service public, la mutualisation, les projets d'intérêt communautaire... Il donne ensuite les dates des prochaines réunions du Bureau Communautaire et du Conseil Communautaire (soit les 7 mai et 17 mai ; cependant eu égard à la spécificité du mois de mai, les dates seront certainement reconsidérées).
- ✓ **Mr PERIMONY** ajoute un point, notamment les Certificats d'Economie d'Energie. Il précise que les élus ont reçu un document rédigé par Mme PELLETIER à ce sujet. Il explique que ces CEE sont particuliers du fait que la Picardie Verte est un Territoire à Energie Positive Croissance Verte. Cette mesure n'aura lieu qu'une seule fois en 2018 et concerne des travaux d'amélioration des bâtiments des communes. Il explique un impératif : il faut que les travaux soient terminés obligatoirement pour le 31 décembre 2018. Il ajoute que la Picardie Verte, en fonction de sa population, a obtenu un crédit de 975 000 €, qui pourraient donner le droit aux élus à 100% de subventions sur les travaux présentés collectivement. Cependant, il y a un certain nombre d'impératifs : délibérations conformes des conseils municipaux, lecture scrupuleuse des normes pour la subvention, entreprises qui doivent être RGE et qui proposent des devis précis par rapport à ce qu'attendent les personnes du Ministère.  
Mme PELLETIER encourage les élus à la contacter, ainsi que Mr DARRAS, en cas de difficultés.  
**Mr PERIMONY** indique qu'une fois que le projet est défini, que la délibération est faite, que les devis sont dressés, les documents doivent être déposés à la Communauté de Communes. Il précise que lors d'une Commission MAPA, un intermédiaire a été sélectionné, qui se situe entre le Ministère et la CCPV. Les devis seront donc envoyés à l'organisme « Objectif Eco Energie » qui validera les devis. Si toutes les conditions sont bien remplies, les élus toucheront leur subvention trois ou quatre mois après la remise des factures.

**Mr DANIEL** évoque le problème des délibérations pour les véhicules électriques et demande s'il est certain que les travaux seront terminés au 31 décembre 2018, précisant que si l'accord arrive courant juillet, on n'y arrivera jamais ?

**Mr PERIMONY** répond que la CCPV ne va pas attendre d'avoir les 975 000 €, et indique que tous les 65 000 € de devis, les documents seront envoyés à la société intermédiaire qui analysera les devis.

Mme PELLETIER répond négativement, expliquant que la pré-validation par « Objectif Eco Energie » se fait par mail et que c'est au moment du dépôt au pôle national des CEE, que cela se fait par blocs de 65 000 euros.

- ✓ **Mr MASSON** évoque le projet CITEO, notamment sur l'appel à projet auquel la CCPV et TRINOVAL avaient répondu sur des colonnes aériennes. Il indique que certains maires se sont interrogés avec leurs conseillers municipaux sur de l'enterré, inenvisageable en raison du coût et de l'ingénierie lié. Il ajoute qu'un mail a été adressé aux élus pour réfléchir sur des colonnes aériennes ou semi-enterrées et donne une estimation d'une colonne semi-enterrée qui avoisine les 3 500 €. Il précise que sur la colonne semi-enterrée, la CCPV prendrait en charge le coût de la partie aérienne, qui équivaut à peu près à 1 000 €, le restant à charge pour la commune serait 2 500 €, plus l'ingénierie (trou à creuser). Il indique également que les communes qui ont plusieurs colonnes peuvent mixer les deux principes.  
**Mr GAVELLE** demande s'il est obligatoire d'acquiescer une colonne à papiers ?  
**Mr MASSON** répond positivement.  
**Mr LARCHER** demande si les colonnes seront bien accessibles aux camions ?  
**Mr MASSON** répond qu'un mail sera adressé aux élus sur les caractéristiques et les emplacements auxquels il faut réfléchir.
- ✓ **Mr DURAND** informe les membres présents que le projet « Tiers-lieux du Numérique » se poursuit, et que l'étude se déroule bien.
- ✓ **Mr BOUCHART** évoque le FISAC et un questionnaire qui a été adressé aux entreprises et aux particuliers, qui permettra de démarrer un nouveau FISAC en fonction du bilan des réponses. Il indique également que l'étude sur les ZCA a bien démarré et que des réunions vont avoir lieu, notamment pour la commune de Songeons.
- ✓ **Mme CUVELIER** indique qu'une commission « Social » avait été pressentie fin mars (NDLR : 12 avril – nouvelle date), mais que finalement elle n'aura pas lieu, car la CCPV souhaiterait faire intervenir NOOE EMPLOI pour un projet de développement et que la date reste à définir. Elle apporte un complément d'information concernant les conventions avec les centres sociaux, notamment sur la partie « jeunesse » qui va bénéficier de la réserve d'une subvention non attribuée.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, et le DGS n'ayant rien à ajouter,  
la séance est levée à 21h00.**